

cime. Ce fut de ces cachots que sortirent , pour aller faire leur pèlerinage de mort à la place des Terreaux , MM. de Thou et de Cinq-Mars.

A trois cents pas de Pierre-Scize , s'élève un autre rocher , surmonté , non pas d'une prison d'état , mais d'un homme sans tête , et qui tient une bourse à la main. Cette statue est celle d'un brave Allemand , qui consacrait une partie de ses revenus à marier les filles de son quartier. Je ne sais si ce fut la reconnaissance des femmes ou la dévotion des filles qui lui éleva ce monument ; mais ce dont on est sûr , c'est que ce fut la rancune d'un mari qui l'a mis dans l'état déplorable où il est depuis plus de dix ans.

C'est lorsqu'on a dépassé seulement la roche de l'Homme-sans-Tête qu'on aperçoit Lyon dans toute sa longueur. Si l'on continue de suivre la rivière , on passera devant l'abside de l'église Saint-Jean , et c'est , je crois , le seul monument qu'on trouvera sur la route ; on arrivera au pont de la Mulatière , qui marque la jonction du Rhône et de la Saône. C'est à l'extrémité de ce pont que commence le chemin de fer qui va à Saint-Etienne. Le premier obstacle qu'on a eu à vaincre pour l'établir est un rocher qu'il a fallu percer pendant l'espace de deux cents pas à peu près , et qui forme une voûte où il est dangereux de s'engager , à cause des wagons qui s'y croisent , ainsi que le prouve cette inscription que la prévoyance paternelle du maire de Lyon a fait placer sur l'un des côtés :

IL EST DÉFENDU DE PASSER SOUS CETTE VOUTE SOUS PEINE  
D'ÊTRE ÉCRASÉ.

Cette recommandation , si concise qu'elle paraisse au premier abord , ne fut , à ce qu'il paraît , cependant pas suffisante , car on fut obligé d'en mettre une autre plus sévère , conçue en ces termes , et qui forme son pendant :

IL EST DÉFENDU DE PASSER SOUS CETTE VOUTE SOUS PEINE DE  
PAYER L'AMENDE.

Si après avoir pris , grâce aux deux inscriptions que nous venons de citer , une idée sommaire des habitants , on veut s'en faire une réelle de la ville , on suivra le chemin des Étroits , où Rousseau passa